

# BÂLE III

**Renforcement des exigences en fonds propres, introduction des ratios de liquidité, maîtrise de l'effet de levier, discipline de marché : comment décrypter les nouvelles exigences de la réglementation prudentielle et ses différents impacts sur le secteur financier ?**

*Les textes publiés en décembre 2010 par le Comité de Bâle ont défini à l'échelle internationale le nouveau cadre de la réglementation prudentielle du secteur bancaire. Si de nombreux points restent encore en suspens, les objectifs sont clairs et partagés par l'ensemble de la communauté financière : une meilleure couverture des risques, un renforcement du ratio de solvabilité, une limitation de l'effet de levier, un encadrement de la liquidité et une maîtrise de la pro cyclicité.*

“

*« La mise en œuvre à l'échelle nationale d'exigences en capital plus strictes en terme de niveau et de qualité et plus élevées en terme de quantité, de réserves de capitaux anticycliques, (...) réduiront pour les banques l'incitation à prendre des risques excessifs et permettront de créer un système financier mieux préparé à résister aux chocs adverses. »*

Réunion du G20  
du 25/09/2009 Pittsburgh

”

## Impacts & enjeux :

- Avez-vous identifié au sein de vos métiers **les activités impactées** par la nouvelle réglementation ?
- Avez-vous étudié les nouvelles exigences en **capital et en politique de distribution de dividendes** nécessaires au respect de la qualité et du ratio de fonds propres ?
- Avez-vous anticipé la maîtrise de **l'effet de levier** afin de respecter le nouveau ratio de capital et la croissance des bilans ?
- Avez-vous mis en place les prérequis nécessaires au respect du nouveau **ratio de liquidité à court terme (LCR)** afin de mesurer votre capacité à résister à une situation d'illiquidité à 30 jours?
- Avez-vous évalué les besoins et les ressources de financement nécessaires au respect du nouveau **ratio de liquidité à long terme (NSFR)** permettant la stabilité de financement de vos activités à long terme ?
- Avez-vous chiffré **les coûts et les bénéfices** attendus de ces nouvelles réformes ?
- Avez-vous mis en place un **dispositif projet** afin de vous préparer à la mise en application de ces nouvelles exigences ?
- Avez-vous initié la mise en place d'**outils de veille réglementaire** sur la déclinaison opérationnelle de la réforme ?



## Nous vous apportons :

- Une veille constante réalisée au sein de nos practices Risk Management, BFI, Banque de détail et Services aux Investisseurs (réglementaire, business)
- Une capacité à fédérer les différentes équipes: business, opérations, juridique, compliance, finance, risques, SI
- Une longue expérience dans la conduite de projets stratégiques et complexes
- Une expertise sur les métiers de la banque et du risk management
- Une connaissance des bonnes pratiques de pilotage acquises lors nos interventions dans les plus grands établissements de la place
- Une connaissance précise et actualisée des différents types de risques, de leurs impacts, et des dispositifs de gestion à mettre en place

## Quelques références :

- Cadrage de Bâle III au sein d'un des plus importants groupes mutualistes français
- Accompagnement de la direction commerciale d'un grand groupe mutualiste sur Bâle II
- Définition des politiques en gestion de risques
- Mise en place d'un dispositif de pilotage des risques sur la clientèle Retail
- Refonte et enrichissement des catalogues des procédures Pilotage et Risques
- Quantification des économies potentielles en fonds propres réglementaires, identification des écarts de mise en conformité et des solutions de comblement, définition des architectures fonctionnelles, applicatives et des modèles opérationnels cibles
- Pilotage du déploiement au sein d'une BFI du projet Bâle II aux filiales et mise en œuvre des remontées de données de reporting risque

**Aurexia est un cabinet de conseil en organisation créé fin 2006** qui intervient exclusivement dans le secteur des services financiers en France et à l'international

**Notre expertise métier** repose sur les compétences de nos consultants, sur notre connaissance des métiers exercés par nos clients et sur les multiples études réalisées (distribution de fonds en Europe, clearing des dérivés OTC, etc.)

**Notre métier** est d'assister les Directions générales dans la déclinaison de leurs plans stratégiques et les Directions opérationnelles pour le pilotage de leurs projets de transformation

**Nos interventions** privilégient le pragmatisme, reposent sur notre connaissance des pratiques de marché et s'appuient sur un suivi des évolutions réglementaires

## Contacts :

**Philippe Anquetil – Associé**  
+33 (0) 6 32 75 06 32  
philippe.anquetil@aurexia.com

**Eric Vernhes – Associé**  
+33 (0) 6 86 51 54 76  
eric.vernhes@aurexia.com

**Yoni Elmalem – Manager**  
+33 (0) 6 86 65 79  
yoni.elmalem@aurexia.com